

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
189^e année
21 mars 2013
n° 11 / 7548^e
pages 697 à 760

CHRONIQUES/ Prévention de la récidive

Conférence de consensus : trop de droit ;
pas assez d'envergure institutionnelle et scientifique

> *Martine Herzog-Evans* 720

Les recommandations de la conférence de consensus
sur la prévention de la récidive

> *Jean Pradel* 725

ÉDITO

697 *Intouchable, Félix Rome*

ACTUALITÉS

- 702 Créance postérieure : pas de priorité pour la créance de loyer d'habitation
- 708 Respect de la vie familiale : inexécution d'une ordonnance de retour de deux enfants
- 709 Union européenne (gouvernance économique) : accord sur le « two-pack »
- 713 Réforme de la Constitution : présentation de quatre projets de loi
- 714 Vie affective et sexuelle des personnes handicapées : assistance sexuelle

POINT DE VUE

718 *L'assemblée plénière permet au contentieux de la loi sur la presse de retrouver sa cohésion,*
Christophe Bigot

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 732 *Panorama : Concurrence-Distribution, Didier Ferrier*
- 741 *Notes : L'alignement du procès civil sur le procès pénal de presse : persevere diabolicum!,*
note sous Cass., ass. plén., 15 févr. 2013, Emmanuel Dreyer
- 746 *Opposabilité du contrat par le tiers : une leçon et des doutes,*
note sous Com. 18 déc. 2012, Romain Boffa
- 751 *Le retrait de l'associé, un droit « strictement personnel » au regard de l'article 1166*
du code civil, note sous Com. 4 déc. 2012, Jacques Moury
- 755 *Une action pour faillite personnelle peut-elle être intentée dans le cadre d'une procédure*
secondaire d'insolvabilité ?, note sous Com. 22 janv. 2013, par Reinhard Dammann et Alexis Rapp

ENTRETIEN

760 *Jean-Paul Céré - Travail en prison :*
réflexions sur une éventuelle application du code du travail

DAJLOZ

321311



9 782993 213117

Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Jean BARTHELEMY, Pascale DEUMIER
Denis MAZEAUD, Philippe MERLE
et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

EDITION

Philippe WEISS (5357) - Directeur de l'édition

REDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef
Sabrina LAVRIC (5356) Rédactrice en chef adjointe

• REDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET
Commerce électronique: Cédric MANARA
Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER
Contrat d'affaires: Xavier DELPECH
Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH
Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD
Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET
Propriété intellectuelle: Jeanne DALEAU
Société et marché financier: Alain LIENHARD

• EDITION - REALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Françoise ARRIAGADA (5363)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique: Patrick VERDON (5448)

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Marie-Hélène TYLMAN, Responsable

Tél: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 398 € HT (406,36 € TTC)

Etranger: 464 € HT

Prix au numéro: 19,40 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1012 T 82206

JOUVE, 733, rue St Léonard BP3

53101 Mayenne cedex

Dépôt légal - Mars 2013

Editions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €
Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 000 98

Code APE 581 IZ

TVA FR 69 572 195 550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

Ce numéro contient un encart broché
Recueil/Dalloz Avocats



700

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Médiation du crédit aux entreprises:
nouvelle prorogation du dispositif

Concurrence-Distribution

Téléphonie mobile: avis sur l'accord
d'itinérance liant Orange à Free

Entreprise en difficulté

Créance postérieure: pas de priorité pour la
créance de loyer d'habitation,
Com. 12 mars 2013

Fonds de commerce et commerçants

Bail renouvelé: fixation d'un loyer progressif
par paliers, Civ. 3^e, 6 mars 2013

Grosses réparations à la charge du preneur:
nécessité d'une stipulation expresse,
Civ. 3^e, 6 mars 2013

705

DROIT CIVIL

Bien-Propriété

Servitude non apparente: vente du fonds
servant et vice caché, Civ. 3^e, 27 févr. 2013

Contrat-Responsabilité-Assurance

Réparation du dommage causé par une
infraction: preuve de la faute de la victime,
Civ. 2^e, 28 févr. 2013

Assurance-vie: modalités de la renonciation,
Civ. 2^e, 28 févr. 2013

Famille-Personne-Succession

Legs à un mineur: pas d'exception pour la
réserve héréditaire, Civ. 1^{re}, 6 mars 2013

Contestation de paternité: point de départ
de la prescription décennale,
Civ. 1^{re}, 6 mars 2013

707

DROIT IMMOBILIER

Copropriété

« Emprunt collectif »: publication du décret
d'application

708

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Respect de la vie familiale: inexécution d'une
ordonnance de retour de deux enfants,
CEDH 7 mars 2013

Union européenne (gouvernement
économique): accord sur le « two-pack »

Privation de liberté: garde à vue préventive
d'un hooligan, CEDH 7 mars 2013

697

ÉDITO par Félix Rome

Intouchable

710

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Dissimulation du visage dans l'espace public:
conventionnalité de l'interdiction,
Crim. 5 mars 2013

Dissimulation du visage dans l'espace public:
portée de l'interdiction, Crim. 5 mars 2013

Procédure pénale

Mise en examen: interrogatoire contraire
aux droits de la défense, Crim. 5 mars 2013

Mandat d'arrêt européen: condamnation
révisable dans l'Etat d'émission,
CJUE 26 févr. 2013

711

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Rétention administrative: droit de contacter
différentes associations, Douai, 19 févr. 2013

Fonction publique:

15 mesures pour l'égalité hommes-femmes

Droit constitutionnel

Réforme de la Constitution: présentation de
quatre projets de loi

Santé publique

Vie affective et sexuelle des personnes
handicapées: assistance sexuelle

715

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Délit d'entrave: conseil d'établissement
institué conventionnellement,
Crim. 5 mars 2013

Entretien préalable au licenciement:
non-renvoi d'une QPC, Soc. 27 févr. 2013

Rupture conventionnelle: publication
de l'arrêté mettant en place le « téléRC »

Rappel de pension de retraite
complémentaire: prescription quinquennale,
Soc. 27 févr. 2013

Licenciement disciplinaire: délai entre
l'entretien préalable et la notification,
Soc. 27 févr. 2013

Sécurité sociale

Recours subrogatoire du tiers payeur:
préjudice professionnel, CE 8 mars 2013

716

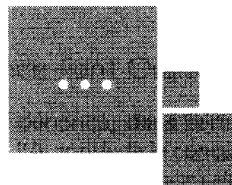
PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Arbitrage: office du juge après annulation
d'une sentence, Civ. 1^{re}, 6 mars 2013

Respect du contradictoire: injonction de
communication de pièces, Civ. 1^{re}, 6 mars 2013

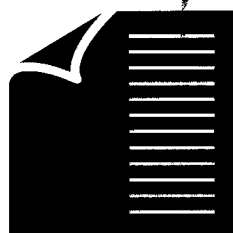
Exequatur: saisine suivant la forme
des référés, Civ. 1^{re}, 6 mars 2013



POINT DE VUE

718

L'assemblée plénière permet au contentieux de la loi sur la presse de retrouver sa cohésion
par Christophe Bigot



ÉTUDES ET COMMENTAIRES



CHRONIQUES

720 Conférence de consensus: trop de droit; pas assez d'envergure institutionnelle et scientifique
par Martine Herzog-Evans

725 Les recommandations de la conférence de consensus sur la prévention de la récidive
par Jean Pradel

PANORAMA

732 Concurrence-Distribution
janvier 2012 - décembre 2012
par Didier Ferrier

NOTES

741 L'alignement du procès civil sur le procès pénal de presse: *perseverare diabolicum!*,
note sous Cass., ass. plén., 15 févr. 2013
par Emmanuel Dreyer

746 Opposabilité du contrat par le tiers:
une leçon et des doutes, note sous Com. 18 déc. 2012
par Romain Boffa

751 Le retrait de l'associé, un droit « strictement personnel » au regard de l'article 1166 du code civil,
note sous Com. 4 déc. 2012
par Jacques Moury

755 Une action pour faillite personnelle peut-elle être intentée dans le cadre d'une procédure secondaire d'insolvabilité?, note sous Com. 22 janv. 2013
par Reinhard Dammann et Alexis Rapp



ENTRETIEN

760

Jean-Paul Céré - Travail en prison: réflexions sur une éventuelle application du code du travail

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), soit à Sabrina Lavric (s.lavric@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes: pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises); pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page); pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises).